

La Gazette de Sorel.

Journal Bi-Hebdomadaire Politique, Commercial, Agricole et Littéraire.

G. I. BARTHE, Propriétaire et Rédacteur.

Publié dans les Intérêts du District de Richelieu.

JOSEPH CHENEVERT, Imprimeur.

De la culture du Tabac.

On donne ce nom à l'opération qui a pour objet la cueillette des feuilles qui ont été laissées sur chaque tige par le cultivateur.

On reconnaît la maturité des feuilles quand elles commencent à changer de couleur, et qu'au vert vif et agréable succède un jaune pâle et obscur tout à la fois. C'est alors que la base de la feuille semble se plier pour se pencher vers le sol, et que la plante exhale une odeur sensible de tabac; indépendamment de tous ces caractères, les feuilles doivent casser lorsqu'on les ploie, et leur superficie doit être légèrement ridée.

On comprendra cependant que l'on peut difficilement assigner une époque fixe à la récolte, car cette opération dépend de la lenteur et du retardement qui auront présidé à la plantation.

La maturité du tabac est ascendante, c'est-à-dire que les feuilles de la base de la plante sont plus tôt mûres que celle de la partie supérieure; quelque cultivateurs récoltent les feuilles de la base huit jours avant celles du corps de la tige.

On fait d'abord cueillir les feuilles du pied. Cette récolte terminée, on s'occupe de celle des autres feuilles mûres et cela se prolonge selon que le tabac est plus ou moins avancé en maturité.

Les feuilles de la base sont celles que nous désignerons sous le nom *tabac fort*, et c'est encore cette différence dans la qualité qui oblige le cultivateur à faire plusieurs récoltes, car huit jours après la cueillette des feuilles de la partie inférieure on pourra commencer la cueillette des feuilles du milieu, qui constitueront le *tabac moyen*, et qui forme la moitié et le plus souvent les deux tiers de la récolte; puis, enfin, huit ou dix jours après la seconde cueillette, doit commencer la troisième, qui constitue les feuilles de *tabac doux*.

Trois conditions sont essentielles à observer pour assurer le succès d'une récolte: la première sera de ne commencer la récolte que lorsque les feuilles seront parfaitement mûres; la seconde de choisir un beau temps stable, et la troisième de ne commencer la récolte que lorsque les plantes seront sans humidité.

Dans quelques localités, et surtout dans les pays chauds, on fait la récolte du tabac en tige, c'est-à-dire on coupe le pied au col de la racine; cette opération se pratique par un beau temps constant, comme il est raisonnable d'y compter; la maturité s'annonce sur les plantes à récolter lorsque le pied de la tige est jaune, qu'elle casse net et que la moëlle est blanche.

Pour que les feuilles ne se salissent pas il faut avoir le soin de ne commencer la récolte que lorsque la rosée est évaporée. On coupe les plantes coupées à côté de la racine, et on peut, dans cet état, leur laisser passer la nuit dehors, sans beaucoup d'inconvénient.

Le marque de séchoirs, presque partout où l'on cultive le tabac, s'oppose beaucoup à sa qualité et à sa bonification. Chaque cultivateur emploie d'ordinaire des bâtiments impropres à cette opération. Ce sont, soit des greniers mal aérés, soit des étables humides, soit enfin des granges où le tabac se trouvant trop serré ne parvient jamais à un état parfait de dessiccation; il serait à désirer, dans l'intérêt du cultivateur, qu'on sentit tous les avantages qu'on pourrait retirer de l'établissement de séchoirs convenables, assez élevés pour que l'air puisse y circuler librement, et offrant un assez grand nombre de lucarnes pour permettre au cultivateur de changer l'air à son gré, selon l'humidité ou la sécheresse de l'atmosphère.

Chaque cultivateur devrait proportionner la grandeur du séchoir à la quantité de terre cultivable constituant le domaine; et, sur ce point l'ex-

périence devra être le guide de chacun.

Nous ferons en temps convenable quelques remarques sur la culture du tabac.

Société de médecine de Québec.

Bâtisses de l'Université Laval.
Québec Septembre 1867.

A. M. l'Editeur de la Gazette de Sorel.

Monsieur, J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport suivant d'un comité de la Société de Médecine de Québec, et de vous prier de vouloir bien nous aider de votre coopération dans la protection des intérêts, dans le maintien de l'honneur et de la dignité, dans le progrès de la science et dans l'extension de l'efficacité de la Profession Médicale en Canada.

On m'a de plus chargé de prier les Universités, les Ecoles et les Sociétés de Médecine d'envoyer des délégués à une prochaine Conférence, et de suggérer humblement aux cités aux villes et aux comités où de telles institutions n'existent pas, de convoquer des assemblées des membres de la Profession Médicale dans leurs localités respectives, dans le but d'être des délégués pour les représenter aux assemblées de la Conférence, qui auront lieu dans les bâties de l'Université Laval, dans la Cité et Province de Québec-Mercure, le 9ème jour d'octobre prochain, et les jours suivants.

Les délégués sont de plus priés de se munir de documents nécessaires pour les accréditer auprès de la Conférence.

J'ai l'honneur d'être Monsieur, Votre très humble serviteur,
R. H. RUSSELL, M. D., Secrétaire.

RAPPORT

ATTENDU: Que par l'acte de l'Amérique Britannique du Nord 1867, l'Union des Provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick est consommée, et que par là on s'est assuré de l'unité d'action du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif; et

ATTENDU: Que dans les relations de la vie religieuse, morale et sociale, des rapports plus intimes doivent nécessairement exister; et

ATTENDU: Qu'un système uniforme de lois dans les Provinces d'Ontario, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick est pourvu par le dit acte; et

ATTENDU: Que l'uniformité des lois qui ont rapport à la vie et à la santé, et surtout de celles qui régissent la profession médicale, sont les plus essentielles.

POUR CES CAUSES: La Société de Médecine de Québec, la plus ancienne ville du Domaine du Canada, a cru devoir prendre l'initiative, et en est venue à la conclusion que le meilleur moyen, le plus sûr et le plus équitable d'obtenir le but désiré, est de réunir en conférence les membres de la Profession Médicale du Domaine du Canada aussitôt que possible après la consommation de l'Acte d'Union du Canada, par proclamation de Notre Gracieuse Souveraine la Reine Victoria.

DANS CE BUT: Les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité, et sont respectueusement soumises à la considération de la profession, pour en disposer, en conférence de la manière qu'il lui plaira:

RÉSOLU, 1er. Que dans l'intérêt du public et de la Profession Médicale, il est désirable que l'on adopte un mode uniforme dans l'octroi des licences à la pratique de la Médecine, de la Chirurgie et de l'art obstétrique dans le Domaine du Canada.

RÉSOLU, 2e. Qu'à l'avenir, les degrés en médecine, ou les diplômes

des Universités, des Collèges et des Ecoles de Médecine, n'aient qu'une valeur honorifique; et que les licences pour la pratique de la médecine, de la Chirurgie et de l'Art Obstétrique, dans le Domaine du Canada, soient accordées, dans chaque Province, par un bureau central d'examineurs, devant lequel tous les gradués ou porteurs de diplômes seront examinés.

RÉSOLU, 3e. Qu'un comité de sept membres soit nommé par la société de médecine pour s'entendre avec les Universités, les Collèges et les Ecoles de Médecine en Canada au sujet de l'établissement d'un bureau central d'examineurs, devant lequel seront examinés tous les candidats à la licence pour la pratique de la Médecine dans le domaine du Canada.

RÉSOLU, 4e. Que la Société de Médecine de Québec recommande d'inviter une convention de médecins, délégués par les Universités, les Collèges, les Ecoles, les Sociétés de Médecine, etc., dans le Domaine du Canada, à se réunir, dans la cité de Québec, le deuxième Mercredi d'Octobre 1867, dans le but de s'entendre sur le sujet de la législation médicale, conformément à ce rapport, et sur la formation d'une association médicale canadienne.

Le tout humblement soumis.
W. MARSDEN, M. D., Président.

R. H. RUSSELL, M. D., Secrétaire.
Société de Médecine de Québec, Bâtisses de l'Université-Laval Québec, 18 juin 1867.

EXTRAITS

De la correspondance de Frédéric Gaillardet.

L'entrevue de Salzbourg, son but, ses résultats et les allocutions d'Arras et de Lille, qui l'ont suivie, sont l'objet d'appréciations contradictoires. D'après les organes officiels de notre gouvernement, la visite de l'empereur des Français à l'empereur d'Autriche aurait surtout été une visite de condoléance, et s'il y a été parlé politique, ce n'a été que dans un but pacifique. Le *Moniteur* lui-même s'efforce d'autoriser cette appréciation par le bulletin hebdomadaire de son édition du soir, disait hier: "L'entrevue de Salzbourg, loin de constituer pour les puissances un objet de préoccupations ou d'inquiétudes, doit être considérée comme une garantie nouvelle donnée à la paix de l'Europe. Les deux souverains dont la politique ne s'inspire que d'idées de modération, ont été heureux d'échanger des témoignages d'estime et de sympathie qui répondent à leurs dispositions personnelles, comme aux sentiments de leurs sujets."

Les deux discours de l'empereur sont également rassurants, si on les prend dans leur ensemble et dans leur véritable esprit, car ce qui domine dans ces harangues c'est, d'une part, une protestation contre les *entrainements intempestifs* et contre la recherche des complications extérieures et, d'autre part, c'est la recommandation "d'avoir la conscience de sa force et de ne pas se laisser abattre par des craintes imaginaires." Ce langage de l'empereur a d'autant plus de portée qu'il avait été permis au maire d'Arras, dont le manuscrit lui avait été communiqué comme toujours de dire: "La France est assez grande pour ne point se sentir diminuer, quelque transformation qu'elle s'opère par delà ses limites, et pour soutenir la paix avec dignité." C'est évidemment le supplément de la thèse impériale.

Les gens qui ne peuvent pas croire que Napoléon III accepte de bonne foi les résultats de la guerre d'Allemagne, et qui cherchent toujours un échappatoire dans ses paroles, ces gens-là, qui sont très nombreux, les plus nombreux, il faut l'avouer, ont fait remarquer qu'il n'avait blâmé les entrainements patriotiques que com-

me intempestifs; que, par conséquent, c'était une simple question de temps, et que, de son propre aveu, il y a des points noirs à notre horizon. Les mêmes personnes refusent d'admettre que le voyage de Salzbourg n'ait pas eu un but politique, et elles croient qu'il a abouti à un traité d'alliance, qui pour être purement défensive, contre les futurs empiétements de la Prusse, n'en contient pas moins le germe d'une guerre inévitable et prévue.

A l'appui de ces prévisions, on groupe différents petits faits: Le départ prochain des troupes du camp de Châlons pour la frontière de l'Est, où elles seront partagées entre les diverses places fortes, la réception enthousiaste faite à Copenhague aux journalistes parisiens le langage belliqueux de la presse danoise, et surtout le discours prononcé par le ministre de la guerre du Danemark au banquet du club militaire, discours dans lequel il aurait dit que tous ses efforts étaient dirigés vers la formation d'une armée bien organisée, afin, qu'elle fût à même, quand le moment arrivera, de conquérir le territoire perdu. Mais ce langage a-t-il été réellement tenu? Il est permis d'en douter.

D'un autre côté, je reconnais, avec le *Temps*, qu'il est difficile d'admettre que Napoléon ait voulu faire à François-Joseph une simple visite de condoléance. Leur rencontre était préparée depuis longtemps, et la mort de Maximilien ne l'avait point fait abandonner à Vienne, ce qui est une preuve de l'importance qu'on y attachait. Ce malheureux accident l'avait seulement retardée, et c'est ce qui en a déplacé l'initiative. Mais la preuve que la mort de Maximilien n'a été qu'un prétexte, c'est le rapide déploié à Salzbourg pour une manifestation de deuil, c'est l'absence de la mère de Maximilien, celle à qui surtout une telle manifestation devait naturellement s'adresser, c'est son remplacement, auprès de l'empereur d'Autriche, par M. de Beust, dont les fréquentes entrevues avec l'empereur François-Joseph, en rappelant les insignes de la Trisole d'or au prince de Metternich, présent, a félicité son ambassadeur du zèle qu'il a déployé pour amener une entente avec la France. Cette entente est donc un fait accompli, et il ne reste plus qu'à en préciser la portée.

Y a-t-il en un traité quelconque? Cela est nié par la presse autrichienne, et elle dit très probablement la vérité. Les gouvernements d'Autriche et de France n'ont, ni l'un, ni l'autre, des idées assez arrêtées, des résolutions assez fermes pour avoir été prendre des engagements irrévocables. Ils ne désirent pas faire la guerre à la Prusse, ils craignent d'être forcés de la lui faire quelque jour, et ils ont été bien aises de se dire jusqu'à quel point pourraient aller leurs concessions. Ils se sont interrogés mutuellement, et de ces confessions réciproques il a pu sortir la constatation de certaines éventualités au delà desquelles on devrait se rencontrer dans une commune résistance.

Cette consultation a dû porter sur deux questions principales: les affaires d'Orient et l'observation du traité de Prague. Les intérêts de deux souverains étant à peu près identiques sur ces deux points, ils ont dû tomber facilement d'accord. Peut-être même ont-ils fixé nettement ce qu'ils ne devaient permettre ni à la Russie, ni à la Prusse. On assure, du reste, que les deux gouvernements doivent adresser à leurs agents à l'étranger une circulaire explicative de leurs vues, mais que cette circulaire restera confidentielle; il ne sera fait aucune notification diplomatique qui puisse équivaloir à une mise en demeure, car par une pareille démarche, on provoquerait le péril même que l'on cherche à conjurer.

Déjà le seul fait des conférences de Salzbourg a excité les esprits dans

l'Allemagne prussienne, au lieu de les apaiser, et, sous ce rapport, on peut dire que ces conférences ont en partie manqué leur but. D'ailleurs ce but lui-même me paraît presque impossible à atteindre. Je suis convaincu que la France et l'Autriche ne veulent ni attaquer la Prusse, ni lui demander de revenir sur les faits accomplis. Elles les acceptent, et même très largement, s'il est vrai que nous ayons conseillé au gouvernement danois de renoncer à la revendication de Duppel et de l'île d'Alsens, pour rendre plus facile à la Prusse la restitution des autres parties septentrionales du Schleswig. Mais, après avoir fait toutes ces concessions, les cours de Vienne et de Paris exigent que celle de Berlin respecte la ligne du Mein et n'absorbe par le reste de l'Allemagne. Eh bien, si modérée si juste que soit cette condition, je ne pense pas que la Prusse veuille y souscrire. Je crois, avec le *Temps*, que pour M. Bismark, ne pas avancer, c'est reculer; ne pas compléter son œuvre, c'est la compromettre, c'est renoncer au rêve si passionnément caressé, c'est abdiquer. La France et l'Autriche le pensent probablement aussi. Voilà pourquoi elles se concertent à l'avance. Mais ce concert, quelle qu'en soit la forme, n'arrêtera pas la Prusse. Elle la retardera tout au plus, et un beau jour, elle ira si loin qu'il faudra la laisser faire entièrement, ou l'arrêter. Ce jour-là, sa diplomatie saura encore convaincre les naifs Allemands que ce sont eux qui sont provoqués et menacés par l'ingénierie étrangère.

Quoi qu'il en soit, la France et l'Autriche ont pris position en face de cette éventualité qui peut être éloignée ou prochaine, selon que M. de Bismark croira devoir enrayon ou précipiter les événements. On verra évidemment lui laisser la responsabilité de l'initiative.

Ses journaux nous ont menacés de répondre à l'alliance de l'Autriche et de la France par l'alliance de la Prusse et de la Russie. Ce serait là en effet, le danger d'une provocation imprudente. Mais si la Prusse s'alliait à la Russie, sans y être provoquée par aucun acte d'agression, elle courrait le risque de s'allier à l'Angleterre et de la rejeter du côté de ses adversaires, car la préservation de l'Empire turc et de la Belgique sont peut-être les seules questions européennes dont la politique anglaise ne se soit pas désintéressée.

A défaut de la Russie, la Prusse cherche à attirer dans son orbite l'Italie, en profitant habilement des méintelligences suscitées, entre Paris et Florence, d'abord par l'allocution du général Dumont, ensuite par une lettre du ministre de la guerre, relatives toutes deux à cette malencontreuse légion d'Antibes. La lettre du maréchal était aussi imprudente que l'allocution du général, et M. Rattazzi, après avoir obtenu le désaveu de l'une, demande la rétractation de l'autre.

Les Espagnols paraissent, comme les Romains, dégoûtés à l'endroit des révolutions. Celles qui viennent de tenter le général Prim et ses amis, semble ne pas avoir mieux réussi la seconde fois que la première. Du moins, cela résulte des bulletins officiels et des informations les plus répandues. Beaucoup de journaux persistent, cependant à ne pas croire à un aussi prompt dénouement. Mais ce qui fait l'impuissance de ces tentatives d'insurrection, c'est que les insurgés n'ont point d'unité de vues. Ils veulent renverser la reine Isabelle pour mettre à sa place, les uns le prince des Asturies les autres le duc de Montpensier, ceux-ci le roi de Portugal ceux-là la république. Cette diversité de programmes effraye plus de gens qu'elle n'en séduit et met des efforts isolés aux prises avec une armée dirigée d'une main ferme. L'étoile du général Paim, si longtemps favorisée de la fortune, l'a abandonné depuis sa retraite du Mexique, qui fut pourtant une inspiration plus heureuse que notre persistance, comme les faits

l'ont démontré, depuis à nos dépens.

A ce sujet, je dois constater que le discours modéré de Benito Juarez, lors de sa rentrée à Mexico, et le respect qu'il a gardé pour la liberté de notre ambassadeur, M. Dano, contrairement aux bruits répandus, ont quelque peu réhabilité le Président de la république mexicaine dans l'opinion publique. On commence à croire et à dire que notre gouvernement pourra, sans déshonneur, faire sa paix avec lui; il sera réélu par le peuple mexicain. Le suffrage universel étant la religion politique de l'empire français, il doit en respecter le verdict en tous lieux. La logique et la politique le lui commande également. Ce n'est pas cependant une occasion d'admettre ce que le *Figaro* prétend avoir appris, il y a déjà quinze jours, à savoir que M. Dano aurait été mis en liberté par Juarez à la condition que les français reconnaissent la république mexicaine. La même feuille avait aussi cru savoir que le maréchal Bazaine avait chargé M. Hippolyte Castille de la rédaction d'un mémoire qu'il se proposerait de publier, pour répondre aux calomnies dont il a été l'objet, au Mexique et ailleurs. Mais M. Hippolyte Castille fait démentir sa collaboration à ce mémoire que le maréchal est probablement assez lettré pour écrire lui-même, s'il songe réellement à le publier. Dans la situation que s'est faite le maréchal Bazaine, ce n'est pas un mémoire qu'il faudrait pour le justifier, ce serait une enquête publique, basée sur des documents catégoriques, comme le lui a dit M. Henri Rochefort dans un article dont la sévérité a produit une vive sensation.

La tâche du maréchal Bazaine sera d'autant plus difficile que la pitié causée par la fin tragique du pauvre Maximilien a été accusée par la publication de ses œuvres posthumes. Elles offrent un touchant intérêt et montrent que ce n'était pas la une âme ordinaire. Mais elles font comprendre aussi qu'il était, pour ainsi dire, prédestiné à la partie aventureuse qu'il a jouée.

Dans son voyage en Espagne, le souvenir de Charles Quint et de sa parenté avec lui hante son esprit comme une idée fixe. Il considère l'Espagne comme sa vraie patrie, et on comprend qu'il se soit considéré plus tard comme le souverain légitime du Mexique, parce que le Mexique avait fait partie de l'empire de ses ancêtres. En voyant l'épée de Ferdinand le Catholique à Grenade, il s'écrie: "Je touchai le cercle d'or et l'épée, au trefois si puissante, avec un sentiment d'orgueil, de convoitise et de mélancolie. Quel beau, quel brillant rêve, pour le neveu des Habsbourg d'Espagne, de brandir l'épée de Ferdinand pour conquérir la couronne!"

Ces regrets et ces désirs jetent une lumière sinistre sur la facilité vers laquelle ce jeune ambitieux s'est lancé plus tard dans une entreprise fatale qui était son propre rêve! Ces révélations allègent considérablement la responsabilité de Napoléon III, aux yeux de l'histoire et à ceux du frère de Maximilien, pour ne laisser subsister entre les deux empereurs qu'une douleur commune. Leur rapprochement sera scellé par la remise des cendres du duc de Reichstadt, qui a été consentie par François-Joseph avec la meilleure grâce, et qui pourrait bien être suivie, plus tard, de fiançailles entre le prince impérial et l'archiduchesse Giselle, fille de François-Joseph, laquelle ne compte encore que onze printemps. Un journal de Hambourg croit même savoir que ces projets d'union ont été le principal but de l'entrevue de Salzbourg. Mais il passera de l'eau sous le pont, comme on dit vulgairement, d'ici à l'époque où ces prétendus projets pourront se réaliser.

On fixe au quinze octobre prochain la visite que l'empereur et l'impératrice d'Autriche viendront rendre à nos souverains. Ils se rencontreront avec le roi d'Italie, si nous n'avions plus de difficultés avec lui, et avec la

d'Angleterre, qui s'apprête, dit-on, à publier un nouveau volume sous le titre de *Journal de ma Vie*. La présence de ces quatre têtes, couronnées donnerait un nouvel éclat aux derniers jours de notre Exposition. Il est question de récompenses supplémentaires qui seraient décernées à sa clôture, pour réparer quelques omissions du jury et satisfaire à des réclamations fondées.

La Gazette de Sorel.

Mercredi matin, 25 Septembre 1867.

RESULTAT DES ELECTIONS.

Au moment où nous écrivons, la grande lutte électorale est terminée dans toute la Puissance du Canada. Dans la Province d'Ontario (Haut-Canada) sur 82 représentants, le ministère possède la confiance des deux tiers environ ; dans notre Province de Québec on compte douze ou quinze oppositionnistes sur 65 ; dans le Nouveau-Brunswick, sur 15 députés on compte six oppositionnistes ; dans la Nouvelle-Ecosse, un seul partisan du ministère, M. le Dr. Tupper a été élu sur 19 députés que cette province nomme. Le ministre fédéral, M. Archibald, a été battu. Les 18 autres représentants sont non seulement opposés au ministère, mais ils sont décidément hostiles à la nouvelle constitution !

Voici, pour le moment, comment le *Journal de Québec* apprécie ce fait. "Il y a deux manières pour M. Howe et les siens de tirer parti de l'Union : accepter le verdict des vainqueurs dans la bataille électorale universelle et demander, pour eux, dans le conseil vicaire-royal, la place qu'y occupent aujourd'hui leurs adversaires, ou, restant dans l'opposition, s'allier avec les radicaux du Haut-Canada et faire la guerre au pouvoir sur le terrain de la constitution. En choisissant cette dernière alternative, M. Howe serait le chef de l'opposition et compterait sous sa bannière environ quarante réguliers."

"Maintenant le gouvernement local nouveau se placera-t-il en hostilité ouverte au gouvernement fédéral pour entraver, s'il est possible, la marche de la constitution ? ou bien cherchera-t-il à s'harmoniser avec l'ensemble du système pour aider à la faire fonctionner au profit de la province qu'il représentera ? En un mot, quelle est, pour les élus, la signification du mot *anti-unioniste* ? Le peuple, en condamnant les hommes qui ont voté pour la confédération, veut-il que ces représentants nouveaux s'abstiennent de toute participation à l'union et se contentent de protester soit dans la chambre des communes soit dans la chambre locale ? Ou bien, acceptant l'état de choses tel qu'il existe aujourd'hui, n'ait-il en intention que de punir ses anciens représentants pour avoir ainsi agi sans les consulter ?"

"Si ses mandataires se placent absolument en dehors de la constitution, ils perdent, sans but et sans profit, une force qui pourrait être pour leur province d'un grand service ils ne peuvent tout naturellement rien demander à l'Union qu'ils ne veulent pas reconnaître, non plus que le déplacement de leurs hommes actuellement au pouvoir ; mais si, d'un autre côté, ils disent : Nous sommes la majorité et la presque totalité de la représentation de notre province, et nous demandons que cette majorité soit choisie parmi les hommes qui nous représentent dans le conseil vicaire-royal, ce pourra être matière à grave considération, car alors ils accepteraient l'Union comme bien d'autres, après l'avoir combattue."

"Que fera M. Howe ?... Voilà la question. Il nous a accoutumés à des revirements soudains, et il ne nous surprendrait point si nous le voyions changer de tactique et dire : "A nous, qui sommes vainqueurs, les dépouilles."

Ainsi, la Province d'Ontario fournira environ 55 ministériels et 27 oppositionnistes ; celle de Québec 50 ministériels et 15 oppositionnistes ; le Nouveau-Brunswick, 9 ministériels et 6 oppositionnistes ; la Nouvelle-Ecosse, 18 oppositionnistes ou anti-unionistes et 1 ministériel, en tout 116 ministériels et 65 oppositionnistes ; total 181. Le ministère commandera donc une majorité de 51.

Quant aux gouvernements locaux, celui d'Ontario commandera une bien faible majorité ; celui de Québec rencontrera au début à peine

dix ou douze oppositionnistes ; celui du Nouveau-Brunswick commandera une bonne majorité, et à la Nouvelle-Ecosse, tout gouvernement sous l'Union, deviendra impossible, si les membres de cette législature ne veulent pas de la confédération et refusent de se soumettre au fait accompli, ainsi que le constate le résultat des élections pour cette Province.

Les calculs qui précèdent ne sont pas, pensons-nous, exagérés. Les zélés partisans du ministère comptent d'avantage de même que les zélés oppositionnistes, surtout par rapport au Haut-Canada, mais d'après ce que nous avons puisé dans les journaux des diverses nuances, nous croyons que les calculs qui précèdent sont exacts. Dans tous les cas, que les adversaires de l'opposition régulière le veulent ou ne le veulent pas, le ministère actuel n'éprouvera pas de sérieux embarras dans sa marche, à moins que ce ne soit pour ce qui concerne la Nouvelle-Ecosse, dont l'opposition sera inconstitutionnelle, si l'on en juge d'après ce que nous voyons aujourd'hui. Nous pensons que les embarras seront graves de la part des représentants de la Nouvelle-Ecosse, et que M. Howe, leur chef, qui paraît être un homme catété, irrité, et qui possède un talent hors ligne, joint à beaucoup d'expérience des hommes et d'études des choses de la politique, emploiera tous les moyens pour entraver la marche du gouvernement et de la constitution elle-même.

Nous continuerons ces observations dans notre prochain numéro.

COMTÉ DE ST. JEAN.

Nous regrettons vivement d'avoir à annoncer la défaite de M. LaBerge, mais nous nous réjouissons beaucoup du triomphe de M. Marchand, tant à titre de confrère qu'en raison de ses talents distingués, de ses aspirations nationales et de ses vues modérées.

Mais nous ne comprenons pas que le Comté de St. Jean ait élu M. Marchand contre M. Brissette et qu'il ait donné la majorité à M. Bourassa, sur M. LaBerge. Outre que cela soit une contradiction manifeste, car entre MM. LaBerge et Bourassa il n'y avait pas plus à hésiter qu'entre MM. Marchand et Brissette, c'est encore un péché national que le Comté de St. Jean doit, dès aujourd'hui, se préparer à expier. Est-il besoin d'ajouter que, sous les circonstances, M. LaBerge aurait rendu de grands services au pays et qu'il aurait été un ornement pour notre nationalité dans les Communes, pendant que tel ne sera pas le cas pour M. Bourassa. Pauvres compatriotes ! Quand donc, en temps d'élection, l'intérêt véritable du pays sera-t-il notre seul guide, notre plus grande préoccupation ! Quand donc comprendrons-nous ce que c'est que l'honneur national !

Voici l'état de la votation pour les deux jours :

COMMUNES DU CANADA.		
	Laberge	Bourassa.
St. Jean, (ville)	258	50
St. Jean, paroisse	13	120
Lacadie	28	171
St. Luc	33	72
St. Valentin	58	166
Lacolle	210	117
	600	696

Majorité pour M. Bourassa. 96

PROVINCE DE QUÉBEC.		
	Marchand	Bissonnette
St. Jean, (ville)	274	20
St. Jean, paroisse	24	103
Lacadie	50	134
St. Luc	54	51
St. Valentin	84	138
Lacolle	200	123
Total	686	569

Maj. Marchand 117

LA RÉCOLTE.

La compagnie du Grand Tronc vient de publier son rapport ordinaire annuel de l'état de récolte, sur tous les parcours de la ligne. Les renseignements sont compilés avec soin par les officiers de la compagnie, et permettent de se faire une idée assez juste de nos richesses agricoles pour l'année courante.

Les pluies continues qui ont marqué l'époque des semailles, le printemps dernier, avaient fait naître des craintes sérieuses, et l'avenir se présentait sous des couleurs très som-

bres. Heureusement qu'il n'en a rien été. Durant tout l'été, la température a été des plus favorables à la végétation, et la récolte s'est faite dans des conditions très satisfaisantes.

L'un des produits qui a le mieux réussi, c'est le foin. Les pluies du printemps avaient beaucoup favorisé sa croissance, et l'engrangement s'est fait dans les meilleures conditions possibles. De sorte qu'à la grande quantité, il joindra l'avantage d'une qualité supérieure.

Les blés ont bien donné, et ont fixé, dans plusieurs localités, une moyenne de dix-huit à vingt-cinq minots par arpents. Ce chiffre se rapporte seulement au blé du printemps. Quant au blé d'automne, on n'en sème qu'une très-petite quantité dans le Bas-Canada, pour des raisons climatiques bien connues. Dans le Haut-Canada, où les cultivateurs en font un plus grand usage, il produit au moins quatre ou cinq minots par arpent de plus que le blé du printemps. La mouche ne paraît pas avoir fait de dommage notable.

La culture du blé n'est plus, dans notre pays, ce qu'elle était autrefois. Nous le regrettons. Cette culture pourrait encore donner de bons bénéfices. Là où elle ne réussit pas, c'est la preuve d'un épuisement du sol qui doit être fort regrettable. Dans quelques parties de la province, on se contente de semer de l'avoine ou autres menus grains, surtout parce qu'ils s'écoulent plus aisément. Néanmoins, ils ne paraissent pas donner des profits égaux à celui que donnerait le blé, si on le cultivait dans de bonnes conditions.

L'avoine occupe aujourd'hui la plus grande partie du sol arable du Bas-Canada. Cette année, cette récolte est excellente, comme toutes les autres. Le rendement varie de trente-cinq à quarante-cinq minots. C'est le double du blé, mais comme le prix du blé est à peu près trois fois le prix de l'avoine, il s'en suit qu'il y aurait plus de bénéfice à récolter du blé.

Dans les townships de l'Est, on cultive assez de plantes-racines. Dans les autres parties de la Province, on constate, sur ce point, une lacune que tous les amis de l'agriculture doivent avoir hâte de voir disparaître.

Il a été semé, cette année, plus de sarrasin qu'à l'ordinaire, par suite des pluies qui ont si fort retardé les travaux du printemps. L'apparence de cette récolte était magnifique. Il est fâcheux que dans certains endroits, elle ait souffert de la gelée.

En moyenne, la récolte de cette année surpasse de beaucoup celle de l'année dernière.—*Minerve.*

Liste des noms des Représentants du Bourg de William Henry (Sorel) et du Comté depuis l'établissement du parlement en Canada en 1791 jusqu'à l'Union en 1840.

WILLIAM HENRY.	
John Barnes 1792—1796.	Jonathan Sewel 1796—1800.
Jonathan Sewel 1800—1804.	Jonathan Sewel 1804—1808.
Jonathan Sewel 1808—1810.	Edouard Bowen 1810—1814.
Edouard Bowen 1810—1814.	Robert Jones 1814—1818.
Robert Jones 1818—1820.	Robert Jones 1820—1824.
Norman Fitzgerald 1824—1827.	Wolfred Nelson 1827—1831.
Wolfred Nelson 1831—1835.	Jonathan Wurtelle 1831—1835.
John Sickle 1835—1838.	(Suspension de la Constitution.)
RICHELIEU.	
Pierre Guerout et Benjamin Chénier 1792—96.	Benjamin Chénier et Charles Millette 1796—1800.
Ls. R. Hubert et B. Livernois 1800—4.	Louis Bourdages et Louis Brodeur 1804—8.
Louis Bourdages et X. M. Delorme 1808—10.	Louis Bourdages et X. M. Delorme 1810—12.
Louis Bourdages et X. M. Delorme 1812—14.	D. Chénier et F. Malhot 1814—16.
Jean Desaulles et Séraphin Chénier 1816—20.	Jean Desaulles et François St-Onge 1820—24.
Roche de St.-Ours et Jean Desaulles 1824—27.	Roche de St.-Ours et Jean Desaulles 1827—31.
Roche de St.-Ours et Jacques Dorion 1831—35.	Jacques Dorion et C. S. de Bleury 1835—39.

Variétés.

—Au correspondant "Clairvoyant" de St. Guillaume. Votre écrit est libellé et inadmissible sous tous les rapports.

—En parlant de la femme Frigard, M. Villemont demande très finement, dans le *Temps*, si un avocat qui défend un scélérat peut être de bonne foi. Il répond par une jolie historiette :

Un avocat du Midi qui a figuré avec quelque distinction dans les assemblées de République, nous racontait souvent, en ces termes, ses débuts au barreau d'Albi : "J'étais jeune et naïf, disait-il, et je plaçais ma cause. Il s'agissait d'un paysan accusé d'avoir volé une montre. Le dossier, l'insignifiance des preuves, et plus que tout, l'attitude de l'accusé, qui représentait par excellence, ce qu'on appelle "un homme," m'avaient

convaincu de l'innocence de mon client. Je plaçai donc avec cette chaleur d'âme qui puise son inspiration dans une foi robuste et je fis acquiescer le paysan. Une fois libre, il se jeta dans mes bras :

"Oh, monsieur ! disait-il, comme vous avez bien parlé ! Mes enfants seront instruits à votre bémol. Maintenant, il faudrait me rendre un service."

—Lequel ?

—Ce serait de déterrer la montre..

—Déterrer la montre ?

—Sans doute. Elle est au pied du septième peuplier sur le Mail. Mais vous comprenez que je puis être encore observé ; tandis que vous, en vous promenant, vous fouillez avec votre petite canne, vous prenez la montre et vous me la repassez.

—Malheureux ? tu étais donc coupable ?

—Comment ! vous ne le saviez pas ? Mais si j'avais été innocent je n'aurais pas fait la dépense d'un avocat, je me serais défendu moi-même.

—Une petite fille de six ans était sur les genoux de son père, qui l'embrassait.

—Tout à coup le bébé devient rêveur et dit avec une moue charmante :

—Tu m'aimes bien papa ?

—Mais oui, cher ange !

—Pas tant que je t'aime.

—Et pourquoi cela, fillette ?

—Dame ! toi tu as—comptant sur ses petits doigts roses—tu as un, deux, trois enfants et moi je n'ai qu'un seul papa !

—Il y a trois mois, une boîte marquée "J. Word, Toronto," fut déposée au bureau de l'Express de cette ville et y est restée depuis, sans être réclamée. Personne n'en connaissait le contenu. Le gardien de nuit se plaignait depuis quelque temps, que son sommeil était fréquemment dérangé par des bruits étranges qui semblaient venir du coin où cette boîte était placée, on se décida à l'ouvrir. Quelle ne fut pas la surprise et l'effroi des gens de l'Express, quand ils virent sortir de cette boîte, deux serpents à sonnettes. L'un des reptiles paraissait malade et exténué par son jeûne prolongé : on le tua sur place. L'autre au contraire était frais et dispos, et à peine sorti de sa prison il s'élança, l'ingrat, sur l'un de ses libérateurs qui évita à grand-peine l'atteinte de sa dent venimeuse. On eut bien de la difficulté à se débarrasser de cet hôte dangereux.

—Pour ma part, s'écriait un radical exalté, je m'oppose à ce que les rebelles soient pardonnés, car mon rempant a versé son sang à les combattre, et il faut que je le venge.

—X... se vantait d'être mieux que personne en situation de parler de l'unité monétaire, par l'excellente raison qu'il n'avait qu'un sou dans sa poche.

—On parlait d'une actrice très, très... connue à Paris :

—Quel est donc son sobriquet de théâtre ? demandait quelqu'un. Je ne peux pas me rappeler.

—Ma foi, répondit une autre, elle en a plusieurs. Mais le plus récent, le plus joli et le plus juste lui a été donné par une de ses bonnes amies, qui l'a appelée "Passage des Princes."

—On parlait d'une actrice très, très... connue à Paris :

—Quel est donc son sobriquet de théâtre ? demandait quelqu'un. Je ne peux pas me rappeler.

—Ma foi, répondit une autre, elle en a plusieurs. Mais le plus récent, le plus joli et le plus juste lui a été donné par une de ses bonnes amies, qui l'a appelée "Passage des Princes."

—Un petit crevé de la famille Benoit se mariait, par extraordinaire. On était à l'autel. A la question du consentement posée par le prêtre, le Formichon répondit :

—Oui, mais à la condition qu'on ajoutera 30,000 fr. à la dot, sinon je me retire.

Humilié de l'affront et voulant éviter le scandale pour sa fille, le père consentit à la saignée monétaire ; mais, arrivée à son tour de répondre, la jeune fille s'écria :

—Non, mille fois non.

Le mariage fut rompu. Tant mieux.

—Le roi Georges IV était allé visiter la malheureuse Irlande, ce pays de la misère et de l'espoir.

Dans une petite ville où le roi allait passer, un homme avait été pendu quelques jours auparavant, et, suivant la loi, son corps devait rester exposé plusieurs jours ; il se trouvait justement être sur le passage du roi. Ne pouvant le faire changer de place avant le délai légal, le syndic imagina de le faire raser et de lui faire mettre un calégon, une chemise blanche et des gants.

Heureux pendu ! En voilà un dont la corde devait être bonne !

—Heureux qui, fuyant les misères du désespoir, sait vivre au milieu de ces amis sûrs et féconds qu'on nomme les livres.

—Un candidat conjugal.—Un monsieur fatigué du célibat publie dans les journaux qu'il veut se marier.

Voici l'annonce attrayante au moyen de laquelle il espère gagner le cœur de quelque lady :

Rien ne peut plus me tenter. Je suis décidé à devenir un homme rangé, sage, respectable et tout-à-fait marié.

J'ai à force de travail et de patience, dressé un tableau mathématique à l'usage des hommes mariés, et je leur conseille de faire comme moi et de l'apprendre par cœur.

Le voici :

Avec le prix de deux bitters j'achèterai une boîte d'épingle à cheveux pour ma femme.

Avec quatre coblers, je lui achèterai une paire de bas.

Avec dix vers de bière ; je lui achèterai un col brodé.

Avec vingt todies, je lui achèterai une paire de souliers.

Avec vingt abaynthes, je lui achèterai un voile.

Avec trente verres de brandy, je lui achèterai une robe.

Avec quarante verres de vin blanc, je lui achèterai un camée.

Avec cinquante jaleps, je lui achèterai une pièce de bon coton.

Enfin avec le prix de douze paires de champagne, je paierai mon loyer et je pourrais même acheter mon bois avec la balance.

Je suis réellement étonné des mystères de la vie conjugale et économique, qui m'ont été dévoilés, depuis que j'ai décidé que je me mariais. J'ai été jusqu'à approfondir bien des choses de toilette féminine ; ainsi je sais qu'il faut quatre laises pour une jupe de robe ordinaire, et qu'il en faut beaucoup plus quand une femme à la malheureuse passion des sous-jupes en crinoline. (Une triste invention que celle-là ;) entre nous soit dit.

Je finis, en adressant un adieu suprême à tous les jeunes et vieux garçons, et les préviens qu' aussitôt après mon mariage, je ne leur rendrai point leur salut !... Un homme marié qui se respecte ne doit pas frayer avec ces gens-là.

—Un sage a dit une fois : " Il y a trois choses qui nous surprendront lors de notre arrivée dans le ciel : Premièrement, d'y trouver plusieurs personnes qu'on ne s'attendait pas trouver ; Secondement, de n'y pas trouver celles qu'on espérait bien y trouver ; troisièmement, notre plus grande surprise sera de se trouver là soi-même."

—A Koeniggratz, tandis que le combat avait atteint son plus haut degré de rage, un jeune soldat aperçut à terre, presque sous ses pieds, une tige de trèfle à quatre feuilles. Il n'y a pas d'Allemand qui puisse rencontrer un rameau de cette plante sans le cueillir. Il y voit un certain charme dû aux légendes mystérieuses qui ont entouré son enfance. Pour le soldat, cet humble trèfle était un gage de bonheur. Au moment où il se baissait afin de le cueillir, un boulet passa en sifflant au-dessus de sa tête. Si la plante n'eût pas été là, le jeune homme eût été infailliblement emporté. Le gracieux petit *memento* a été envoyé par lui à sa fiancée à Koeniggratz ; elle le conservera comme l'instrument de salut de son bien-aimé.

—Sambo, vous voilà devant le tribunal, dites tout ce que vous savez, rien que ce que vous savez. L'homme que vous avez vu était-il blanc ou noir ?

—Ma foi, votre Honneur, je n'en sais rien ; il y tant de gens qui se font noirs aujourd'hui, que je ne sais plus distinguer les couleurs !

—Un joli mot prononcé devant un tribunal de police de Londres :

—Combien d'enfants avez-vous ?

—Six. Votre Honneur, répond l'Irlandais avec un sourire niais.

—Quel est l'âge de votre plus jeune ?

—Mon plus jeune est mort. Votre Honneur, mais depuis lors il en est né un autre !

—Une tendre épouse adresse cette lettre laconique à son heureux époux : " Je t'écris parce que je n'ai rien à faire, et je finis ici ma lettre parce que je n'ai rien à te dire."

—EN VOUS ABONNANT A LA GAZETTE ET PAYANT D'AVANCE, VOUS GAGNEZ LES FRAIS DE PORT.

A MM. LES NOTAIRES.

Comme nous avons à moins un assortiment considérable de formules pour Notaires, nous les offrons en vente à la Librairie de "La Gazette de Sorel," à vingt-cinq par cent de diminution.

25 septembre 1867.

AVIS.

L'Imprimerie de La Gazette de Sorel ayant augmenté et perfectionné son matériel, exécute avec soin et célérité tous les ouvrages d'impression typographique, dans les deux langues, et promptement, à meilleur marché qu'à Montréal. Nos lecteurs de la ville et des campagnes sont priés de nous donner la préférence. Rien ne sera négligé pour les satisfaire.

On devra s'adresser pour les commandes à L'IMPRIMEUR, M. JOS. CHENEVERT et pour les remises d'argent à M. N. CASABON.

SOBEL, 27 Juin 1867.

LECTEURS

Voyez et Lisez.

Roxton Falls, 18 sept. 1867.

MM. Devins & Bolton,

Messieurs.—Je me fais un devoir de prôner les qualités supérieures de vos Pastilles à Vers végétales.

Une de mes petites filles, âgée de onze ans, d'une santé délicate, était troublée de vers qui la fatiguaient beaucoup et j'ai à certifier que vos Pastilles lui ont donné un soulagement immédiat.

Tous ceux de mes voisins qui ont fait l'essai sont prêts à affirmer que vos Pastilles sont infaillibles pour la guérison des vers.

Votre, etc.,

(Signé,) E. ST. JACQUES.

Sept. AVIS GRATUIT. Le sommeil est aussi nécessaire à la constitution humaine que l'air et les aliments. Quand vous commencez à devenir mal à l'aise, prenez du repos. Un travail continu et excessif fatigue le système et accélère la maladie. Prenez un préventif sans danger. Quelques doses de l'Elixir balsamique végétal de Downs ou du Liniment du Vermont de Henry, prises à temps épargneront votre argent et préviendront la maladie. Notre dernier avis est de vous servir de l'Odous Kallunterios pour les dents. Vous ne pouvez rien trouver qui l'égalé. Voyez l'annonce de MM. Barnes, Henry & Cie. dans une autre colonne.

Merveilleux.

Toronto, C. W., 8 juillet, 1864.

MM. Lanman & Kemp, à New-York

Messieurs : Je vous envoie un certificat des grands bienfaits que j'ai obtenus de l'usage de la SALSEPAREILLE DE BRISTOL. J'ai terriblement souffert pendant des années du Rhumatisme aigu ; mes articulations du genou étaient énormément enflées, et je marchais avec une extrême difficulté. J'ai été traité par les meilleurs médecins de la ville sans soulagement durable. Mes amis me persuadèrent d'essayer la SALSEPAREILLE DE BRISTOL. Après avoir pris la première bouteille je fus presque guéri ; et aujourd'hui, après avoir pris la troisième, je suis un tout autre homme. Si cela peut vous être agréable, je désire que vous publiez ce certificat, et fassiez savoir à ceux qui souffrent quel grand bienfait j'ai tiré de votre précieux remède.

Je suis, Messieurs, bien à vous, EDWARD & SCOTT, 63 Queen St. MM. R. A. Wood & Fière, 280 Young street, chez qui j'ai acheté la Salsepareille, peuvent témoigner des faits ci-dessus.

Acte concernant la Faillite 1864 ET SES AMENDEMENTS.

IN RE ZEPHIRIN NAUD, FAILLI.

& G. I. BARTHE, Syndic.

AVIS est par le présent donné que le Syndic soussigné offrira en vente par Encan Public,

Mardi, le Huitième Jour d'Octobre PROCHAIN.

à DIX heures du matin, à son bureau, rue du Roi, en la Ville de Sorel, District de Richelieu, toutes les créances non encore alors collectées, dues à la succession du dit Failli, sans garantie. Une liste de ces créances pourra être examinée au bureau du soussigné durant les heures de bureau, d'hui au jour de la vente, le tout conformément au dit acte concernant la faillite 1864, et en conformité aussi à une requête accordée ce jour par l'hon. T. J. J. Lorranger, J. C. S., District de Richelieu.

G. I. BARTHE Syndic Officiel.

Sorel, 21 Septembre 1867—qi.

PROVINCE DE QUEBEC,
District de Richelieu.
COUR DE CIRCUIT.
Le vingt-troisième jour de Septembre
mil huit cent soixante-et-sept.

Durant la vacance.
No. 724.
TREFLE FRANÇOIS, naviga-
teur de la paroisse de St. Ours,
dans le District de Richelieu.
Demandeur,
vs.
FÉLIX ST. GEORGE dit LA-
PORTE, cultivateur de la paroisse
de Ste. Victoire, dit District,
Défendeur.

Il est ordonné sur Requête de A. E. Brassard Ecuyer avocat et procureur du demandeur en autant qu'il appert par le retour de François Coderre, hussier juré de la Cour Supérieure pour le Bas-Canada exerçant dans le District de Richelieu écrit sur le bref de sommation émané en cette cause, que le défendeur a laissé son domicile en cette partie du Canada ci-devant constituant la Province du Bas-Canada maintenant Province de Québec et ne peut être trouvé dans ce District de Richelieu, que le dit défendeur soit par un avertissement à être deux fois inséré en langue anglaise dans le papier nouvelles publié en la cité de Montréal appelé "The Montreal Herald" et deux fois en langue française dans le papier nouvelles publié en la ville de Sorel appelé La Gazette de Sorel notifié de comparaitre devant cette Cour, et là de répondre à la demande du dit demandeur sous deux mois après la dernière insertion de tel avertissement, et sur défaut du dit défendeur de comparaitre et de répondre à telle demande dans la période susdite, il sera permis au dit demandeur de procéder à la preuve et jugement comme dans une cause par défaut.
S. LAPALME,
DEP. G. C. C.
Sorel, 25 sept. 1867.—di.

PROVINCE DE QUEBEC,
District de Richelieu.
COUR DE CIRCUIT.
Le vingt-troisième jour de Septembre
mil huit cent soixante-et-sept.

Durant la vacance.
No. 5169.
HERCULE PARADIS, marchand
de St. Michel d'Yamaska, District de Richelieu,
Demandeur,
vs.
MICHEL LABBÉ, cultivateur du
même lieu,
Défendeur.

Il est ordonné sur Requête de A. E. Brassard Ecuyer avocat et procureur du demandeur en autant qu'il appert par le retour de Joseph Martial Charland hussier juré de la Cour Supérieure pour le Bas-Canada exerçant dans le District de Richelieu écrit sur le bref de sommation émané en cette cause, que le défendeur a laissé son domicile en cette partie du Canada ci-devant constituant la Province du Bas-Canada maintenant Province de Québec et ne peut être trouvé dans ce District de Richelieu, que le dit défendeur soit par un avertissement à être deux fois inséré en langue anglaise dans le papier nouvelles publié en la cité de Montréal appelé "The Montreal Herald" et deux fois en langue française dans le papier nouvelles publié en la ville de Sorel appelé La Gazette de Sorel notifié de comparaitre devant cette Cour, et là de répondre à la demande du dit demandeur sous deux mois après la dernière insertion de tel avertissement, et sur défaut du dit défendeur de comparaitre et de répondre à telle demande dans la période susdite, il sera permis au dit demandeur de procéder à la preuve et jugement comme dans une cause par défaut.
S. LAPALME,
DEP. G. C. C.
Sorel, 25 septembre 1867.—di.

Une Propriété pour être vendue
à l'Écart à Sorel.

LUNDI, le SEIZIÈME jour d'Octobre prochain sera vendue cette belle MAISON AVEZ MAGASIN, connue comme la propriété de KITTSON, située près du marché, dans la florissante ville de Sorel.
CONDITIONS LIBÉRALES.
Vente à ONZE heures.
HENRY THOMAS,
JAC. GRENIER,
Syndics.
25 Septembre 1867.—di.

AVIS.

Les créanciers de R. H. KITTSON, de Sorel, failli, sont requis de fournir leurs comptes dûment assermentés, au bureau du Soussigné, à Montréal, le ou avant le PREMIER OCTOBRE prochain, auquel temps il sera déclaré un premier et dernier dividende.
HENRY THOMAS,
Syndic.
25 septembre 1867.—21.

J. LAMOUREUX, BARBIER-COIFFEUR

J'ai transporté mon établissement au bout du Marché, voisin de l'Hôtel Piché et du quai de la Cie. RICHELIEU, Sorel.
On trouvera constamment à mon établissement toutes espèces de parfumeries, et tout ce qui a rapport à la toilette.
— AUSSI —
Eau Minérale, Sirops, Liqueurs de tempérance, Cigares, Pipes, Tabacs, etc. Le tout au meilleur marché possible.
J. LAMOUREUX.
Sorel, 14 Septembre 1867.

Liste des Lettres

Non réclamées au Bureau de Poste de Sorel, durant le mois d'Août 1867.

Antaya Antoine Amiot Hubert Armstrong James Aurieux Jacques Beauchemin Joseph Bonin Dame Bourque Alex Benoit Joseph Belland Antoine Beauchemin Alexis Beauchemin veuve Augustin Brunelle Uld Beaudry Vidal Champagne Pierre Champagne Joseph Corbett Mrs. James O'Brien Maxime Cantare Brunéau Caplette Olivier Charpentier Julia Cournoyer Joseph Clain Joseph Cournoyer Marie Casavan Joseph Desjardins Joseph Dupré Michel Forester Olivier Folbore veuve Fortier Odozime Hesry Frank Joly Marie Lewis Louis Lacombe Louis Lefort Charles Lefort Paul Lavallée Mr. Lachance Joseph	Lemoine Joseph Laurout Baptiste Lefebvre Madame Laurenceau William Lemoine François Lambert D. niel Lambert Napoléon Mandeville Antoine Mandeville Michel Morin M. Hôtelier Millar Mrs. Mortel Johnney McAdam William Paul Louis Pelouquin Dell Marie Pelouquin Adolphe Pothier Joseph Pontbriant Mr. Pelouquin Charles Pelouquin Sabas Pelouquin Félix Pelouquin Marie Pelouquin Martel Plante Pierre Paulin Johnney Rousseau Guillaume Rochet Michel St. Oge Jérôme Simcoester David Smith Joseph Salvati Marie Trudelle Benonie Thibault Eliza Vendy Daniel Vidal Capt. Ed. Ward J. R.
--	--

A. A. Lord
Dépt. M. P.
Sorel, 5 Septembre 1867.

Maison en Briques À LOUER.

Coin des Rues Charlotte et Raymond.
S'adresser à
M. E. HALLER, M. D.
Sorel, 21 Septembre 1867.

Acte concernant la Faillite 1864 ET SES AMENDEMENTS.

En l'affaire de PROSPER LORD & Cie
Faillis.
Les créanciers de la dite faillite sont, par les présentes notifiés de se réunir en assemblée, à mon bureau, rue du Roi, en la Ville de Sorel, District de Richelieu, MARDI, le HUIT OCTOBRE prochain, dans le but de s'entendre pour régler définitivement les affaires de la dite faillite et notamment dans le but de donner au Syndic l'autorisation nécessaire pour la poursuite en justice ou l'abandon de certains droits des créanciers, résultant d'améliorations faites par la société faillie sur un immeuble appartenant à Louise Lord.
G. I. BARTHE,
Syndic-officiel.
Sorel, 17 Sept. 1867.—4i.

NOUVEAU MAGASIN. ET

Nouvelles Marchandises.

Le soussigné informe le public de Sorel et des environs qu'il a ouvert un nouveau magasin, et qu'il a reçu un assortiment considérable de marchandises sèches du dernier goût. Il est amplement fourni d'Indiennes, Coton jaune, Shirting, Casimir noir, et il vend des habits confectionnés dans tous les goûts, ainsi que des Chaussures, Chapeaux, Casques, etc.
Ayant pris pour devise : *Débiter vite et petits profits*, il vend ses effets au plus bas prix possible, défiant de pouvoir s'en procurer de meilleurs nulle part à aussi bas prix.
Bonnes indiennes de..... 11cts à 18cts.
Coton jaune..... 9cts à 16cts.
Flanelle rouge toute laine..... à 20cts.
Venez voir et vous serez convaincu vous même que c'est le magasin où vous pouvez acheter aux conditions les plus faciles.
Magasin autrefois occupé par J. H. Wright, Place du Marché.
JOHN CARO.
Sorel, 18 Septembre 1867.—sm

Pour la Baie des Chaleurs. LE STEAMER PROVINCIAL LADY HEAD,

CAPT. A. MARMEN.
Quittera le quai, pied de la rue St Jacques
Jeué, le 26 Septembre 1867.
A QUATRE HEURES P. M.
—
ARRÊTANT A
LA POINTE AUX PÈRES,
GASPÉ,
PERCÉ,
PASPÉBIAC,
DALHOUSIE,
Pour plus amples informations,
s'adresser à
F. BUTEAU,
Gérant.
25 sept. 1867.

AVIS.

Les Cultivateurs qui ne sont pas encore abonnés à "La Gazette" et qui préféreraient n'avoir qu'un Numéro par Semaine pourront avoir celui du Samedi pour UNE PIASTRE par Année.

LIFE INSURANCE!
ESTABLISHED 1825.
SCOTTISH PROVINCIAL
Assurance Company.
Incorporated by Act of Parliament.
CAPITAL ONE MILLION STERLING
INVESTED IN CANADA, \$500,000.
HEAD OFFICE, MONTREAL.
—O—
DIRECTORS.
Hugh Taylor, Esq., Advocate. Hon. Chas. Wilson, M. L. C. William Sache, Esq., Banker. Jackson Rae, Esquire Banker.
A. DAVIDSON PARKER, Sec'y
LIFE DEPARTMENT.
Attention is directed to the rate of premium adopted, which will be found more moderate than that of most other companies.
SPECIAL "HALF PREMIUM" RATES.
Policies for the whole of Life, issued at Half Rates for the first five years, so adjusted that the policies are not liable to arrears of Premium. Age 25, yearly premium for £100.—£1. 1s. 9d. or for £500, yearly premium,—£5. 8 9d., at other ages in proportion.
S. LAPALME, AGENT,
SOREL.
22 déc. 1866.—ua

Abonnez-vous à "La Gazette de Sorel", publiée deux fois par semaine

et à meilleur marché que tous les autres journaux bi-hebdomadaires du Canada. \$2 seulement, payables d'avance, sinon \$2.50.

Magasin de Verrerie

ET DE
VAISSELLE,
RUE DU ROI,
SOREL,
(En face de l'imprimerie de La Gazette)

LE Soussigné désire informer ses amis et le public en général qu'il a ouvert un magasin de Verreries, Vaisselle, porcelaine, service argenté, Vitrail, Huiliers, Couteaux d'argent, etc., etc.
Ces qui nous visiteront auront lieu d'être satisfaits. Les ordres seront remplis avec diligence.
JAS MAHON.
15 Août 1867.—3m.

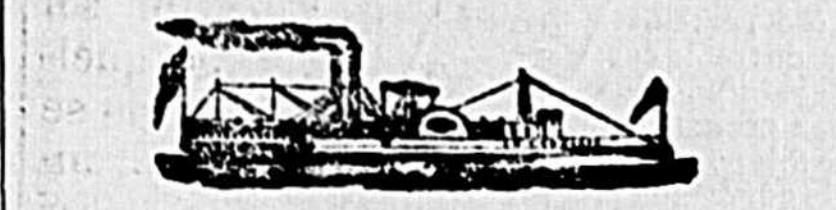
MAISON DE PENSION PRIVÉE.

Quelqu'un désireux d'avoir une bonne pension dans une maison privée, pourra s'adresser à ce Bureau, pour renseignements.
Sorel, 20 juillet 1867.—

ENVOIS AMÉRICAINS.—ESCOMPTE.

DÉPARTEMENT DES FINANCES
Donné, Québec, 6 mars 1865.
IL est ordonné par l'Hon. Ministre des Finances que désormais des avis hebdomadaires soient publiés et fournis aux Collecteurs des Douanes, au sujet du taux de l'escompte alloué sur les envois américains, lequel doit être en proportion du prix de l'or, tel que représenté par l'Echange, à un taux égal à celui-ci.—Ces avis doivent être publiés chaque samedi dans la Gazette du Canada.
R. S. M. BOUCHETTE.

DÉPARTEMENT DES FINANCES,
Ottawa, 21 Septembre 1867.
EN conformité à l'ordre susdit, avis est par le présent donné que l'escompte autorisé est déclaré être maintenant de 31 par cent, lequel pourcentage de réduction sera continué jusqu'au prochain avis hebdomadaire et s'appliquera à tous les achats faits aux Etats-Unis durant cette semaine.
R. S. M. BOUCHETTE.



Tranchemontagne St. Louis & Cie.

MONTREAL, C. E.

Anglian Tranchemontagne & Cie.

WHITEHALL, N.-Y.

EXPÉDITEURS :

ENTRE OTTAWA et les LIEUX avoisinant QUEBEC, WHITEHALL et les ports intermédiaires sur la rivière St. Laurent et le Lac Champlain.

Ils ont 40 Berges.

nouvelles et convenables, spécialement adaptées au Commerce de Bois et de Grain.

Et leur ligne de Remorqueurs se compose des

Vapeurs CANADA et CANADIEN, voyageant entre Montréal, Québec et Chambly.

Le vapeur CHAMPLAIN, voyageant sur l'Ottawa, entre Grec's Point et Lachine.

Le vapeur HOPE, voyageant entre Ottawa et la tête du Canal Grenville.

Les deux traversiers de Berthier, le BERTHIER et le STE. ANNE, de temps à autre serviront de Remorqueur entre Sorel, Berthier, Maskinongé, la Rivière-du-Loup, Yamaska et les Trois-Rivières.

SUR LE LAC CHAMPLAIN, Les Propulseurs BEULAH, A. VAUGHAN et Mary J. VAUGHAN.

M. M. Tranchemontagne, St. Louis et Cie, sont maintenant parfaitement organisés et prêts à transporter le bois et les grains avec sûreté et promptitude, et à remorquer les radeaux sur la rivière Ottawa, au-dessus du canal Grenville, sur le lac des Deux-Montagnes, et de la Rivière-des-Prairies à Québec, Chambly et Whitehall, à des prix raisonnables. On remorquera aussi avec une attention spéciale les vaisseaux qui descendent à la mer ou remontent entre Montréal et Québec, aussi bien que les vaisseaux sur les canaux et autres vaisseaux entre Chambly, Montréal et Ottawa, et à toutes les autres places où ils ont des remorqueurs à l'œuvre.

Pour faire remorquer, s'adresser au Capitaine du bord de chaque vaisseau, et pour le transport de la remorque, s'adresser à
J. G. TRANCHEMONTAGNE, Président et Gérant.
N. LAVALLEE, Secrétaire-Trésorier.
295, Rue des Commissaires, coin de la Rue St. Sulpice, Montréal
F. ST. LOUIS, Agent, Sorel, C. E.
T. T. VAUGHAN, Agent, Whitehall N. Y.
I. C. COUVRETTE, Agent, Ottawa C. O.
3 juin 1867.—4m.

A VENDRE,

LA LIR AIRIE
DE LA
"GAZETTE DE SOREL,"

HISTOIRE des Abénakis, par l'abbé J. A. Maureault. Prix, \$1.25.

Terres à Vendre, 45 LIVRES

Les soussignés offrent en vente avec beaucoup d'avantage, trois terres situées en la Ville de Sorel, sur la concession communément appelée *Haw-Bay* à environ un mille de distance de la Ville de Sorel; deux de ces terres forment chacune soixante arpents en superficie et l'autre de trente arpents en superficie.

La plus grande partie de ces terres sont en état de culture.

Pour plus amples informations, s'adresser à

JOHN MULLIN, Propriétaire,
W. H. CARTER,
Sorel, 24 août 1867.—si.

Bondy, Fautaux

ET
GAGNON
AVOCATS,
SOREL.

Bureau Rue du Roi, en face de l'Imprimerie de La Gazette de Sorel.

Ces messieurs suivront les Circuits de Berthier et St. François et se chargeront des causes pour le District de Joliette.
Sorel, 27 avril 1867.—7av 66

MADAME RENEUR,

Tout en remerciant ses amis et le public en général, pour l'encouragement libéral qu'elle en a reçu, à l'honneur de les informer qu'elle a constamment en mains un assortiment considérable et varié d'objets de goût et de fantaisie tels que :

Joujoux pour enfants,
Perles de toutes sortes,
Fil, Boutons, Tapisseries, etc.

Madame Rencur informé de plus les dames qu'elles pourront faire estamper chez elle, toute espèce de broderies en braid et en fil, sur toile, coton, soie, velours et laine. Le tout à des prix très réduits. Elle espère, par l'attention qu'elle portera à satisfaire ses pratiques, mériter une part de leur patronage.

MAGASIN EN FACE DU MARCHÉ.
Avant d'aller ailleurs, visitez l'établissement de Mme. Rencur.

Sorel, 22 Juin 1867.—3m.

Thé! Thé! Thé!

ACHETEZ VOTRE THÉ
DIRECTEMENT
DES
IMPORTATEURS.

La Compagnie de "Marchands de Thé" de Montréal, venant de recevoir une grande quantité de thé vert et noir, appellent l'attention des Marchands, Hôteliers et autres à visiter leur établissement.

Les Acheurs de thé en gros sauront de l'argent en achetant directement des Importateurs.
Tous ordres pour Boîtes de 25 livres et au-dessus seront mis à toutes stations de Rail Road en Canada sans frais de transport.

Les acheteurs demeurant au-delà des stations du Rail Road, voudront bien envoyer leurs demandes par la malle, et ils n'auront pas de transport à payer jusqu'à la station la plus prochaine.

Le Thé sera envoyé immédiatement après réception d'un ordre contenant de l'argent par la malle, ou dans toutes autres places où l'argent pourra être collecté par un homme autorisé à le faire.

Nous ne chargerons pas de discompte sur l'argent comptant. Nous ne vendrons pas moins de 25 lbs, l'emballage du thé noir étant par boîte de 25 lbs, 50 lbs, 90 lbs et de 100 lbs, le thé vert, étant par boîte de 60 à 80 lbs : Des qualités de thé qui ne sont pas mentionnées dans cette annonce sont vendues à aussi bon marché que les autres. La compagnie est décidée de tenir une vente régulière sur le marché de Montréal où toutes les qualités et les prix seront visibles.

BLACK TEA.

COMMON CONGOU, Broken
Leaf, Strong Tea,.....\$0.45
Fine flavoured new season, do,..... 0.55
Excellent full flavoured, do,..... 0.75
Sound oolong,..... 0.45
Rich flavoured do,..... 0.60
Very fine do, do,..... 0.75
Japan,..... 0.58
Very fine do,..... 0.75

GREEN TEA.

Twankay, Common,.....\$0.38
Fine do,..... 0.55
Young hyson,..... 0.60
Fine do,..... 0.75
Superfine and very choice,..... 1.00
Fine Gunpowder,..... 0.85
Extra superfine do,..... 1.00
Reductions made to buyers of Five Chests and upwards.

Il y a des réductions pour ceux qui hérent cinq caisses et plus
51 août 1867.—1an.

D'HISTOIRES

À
VENDRE

La Librairie de la "Gazette de Sorel,"

Erreurs et Mensonges Historiques par M. Chs. Barthélemy.

Le Véritable petit Albert ou secret pour acquérir un Trésor.

Le coq du clocher, par Louis Reyraud.

Le Choix d'une femme par Paul Havey

Le Meurtre d'Albertine Renouf par Henri Rivière.

La St. Jean-Baptiste à Québec en 1861

Paul de Molières, Histoire intime.

Catalogue Annuel de nouveautés musicales pour piano et chant.

Histoire d'un conscrit de 1813 par Erckmann Chatrian.

Louis Blanc.....par Eugène de Mirecourt.

Louis Desnoyers.....par Eugène de Mirecourt.

Macim par Hyppolite Castille.

Blanqué par Eugène de Mirecourt.

La Mémoire de Montcalm vengée ou le massacre du Fort George.

L'Orpheline par Henri Conscience,

M. de Lamartine par Hyppolite Castille.

Eugène de La Croix par Eugène de Mirecourt.

Livret, Guide de l'Emigrant, du négociant, du touriste.

Crémieux par Eugène de Mirecourt.

Record par Eugène de Mirecourt.

Les Jeunes Convertis.

Considérant.....par Eugène de Mirecourt.

Mémorial de l'éducation du Bas Canada.

Hordce Vernet,.....par Eugène de Mirecourt.

Frédéric Guillaume IV, roi de Prusse par Hyppolyte Castille.

Histoire des Abénakis par L'abbé Maurault.

Histoire du Canada.

Le Canada reconquis par la France.

Annuaire de Ville-Marie.

Anglais.

Such is Life, a Novel.

Canadian Ballads.

M. Cliffords Marriage,

The Cruelst Wrong of all.

Amice Allan or one hundred years ago.

Plessy Arnould, a Novel by Eugène de Mirecourt.

Dennis Duval, a Novel by W. M. Thackeray.

Poems by Augustus Baldwin.

Voices of the Night

History of Canada.

Almanac Anglais.

Animals of Worth America Series no. 1

onnelle, seront considérées comme annonces
t chargées à tant la ligne.

Tarifs des Annonces.

Les annonces sont toisées sur type BRE-
TIER.

1 ^{re} insertion, par ligne.....	\$0. 5
5 insertions subséquentes par lignes..	0. 2
1 ^{re} annonce d'une colonne avec condition pour l'année.....	\$50. 00
1 ^{re} annonce d'une colonne avec condition, pour 6 mois.....	30. 00
1 ^{re} annonce d'une colonne avec condition, pour 3 mois.....	18. 00
adresse d'affaire de 3 à 5 lignes par ad.....	4. 00

Toute annonce sans condition, sera insérée
jusqu'à contre-ordre, — à 8 cis. et 2 cis—la li-
gne. Et tout ordre pour discontinuer une
annonce doit être fait par écrit.

On accordera sans pratiques une diminution
abréviale.

G. I. BARTHE,
Propriétaire.

Sorel, 13 août 1887.